

02.06.2015 - 11:30 Uhr

Résultats 2014 de la Loterie Romande : 210 millions pour l'utilité publique

Lausanne (ots) -

Sur le plan comptable, 2014 s'inscrit dans un contexte de stabilité pour la Loterie Romande. Au terme de l'exercice écoulé, le revenu brut des jeux (RBJ) a atteint CHF 388 millions et enregistre ainsi une légère progression. Le bénéfice net, soit le montant distribué à l'utilité publique, est resté stable et s'établit à CHF 209,9 millions. Ces résultats permettent de maintenir le niveau élevé des montants distribués aux projets caritatifs, culturels, sportifs et environnementaux. Dans un contexte où le secteur des jeux d'argent devient toujours plus concurrentiel, ces résultats s'expliquent en grande partie par la fréquence d'importants jackpots aux jeux de tirage, qui ont contribué à stimuler les ventes.

La nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent - dont l'avant-projet a été mis en consultation en 2014 - sera bientôt débattue au Parlement. Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle loi qui règlementera l'ensemble du secteur des jeux d'argent, la Loterie Romande tient à rappeler la nécessité de prévoir une législation adaptée à la mission et aux responsabilités des sociétés de loterie, afin de garantir la stabilité à long terme des bénéfices distribués aux projets d'utilité publique et au sport.

Mardi à Lausanne, à la Maison du Sport International, la Loterie Romande a tenu sa conférence de presse annuelle et annoncé ses résultats d'exploitation 2014, sous la présidence de M. Jean-Pierre Beuret et en présence du directeur général, M. Jean-Luc Moner-Banet, et de la présidente de la Conférence des présidents des Organes cantonaux de répartition (CPOR), Mme Anne-Marie Maillefer.

Des résultats stables

En 2014, le revenu brut des jeux (RBJ), soit les montants misés moins les gains payés aux joueurs, a atteint CHF 388 millions, ce qui représente une légère progression par rapport à 2013 (+2,6%). Ce résultat est dû en grande partie à la fréquence d'importants jackpots aux jeux de tirage Swiss Loto et Euro Millions qui ont contribué à stimuler les ventes.

Le bénéfice net s'établit pour sa part à CHF 209,9 millions. Ce montant, distribué aux Organes cantonaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande et au sport, est resté stable par rapport à 2013 (CHF 206 millions). Ce bilan est positif, compte tenu de la concurrence toujours plus accrue dans le secteur des jeux d'argent, liée notamment à l'activité des opérateurs illégaux sur Internet.

Employant 280 collaborateurs au 1er janvier 2015, la Loterie Romande a par ailleurs versé CHF 71,9 millions de commissions pour la distribution des jeux à 2'650 dépositaires en Suisse romande en 2014. Par ce biais, la Loterie Romande contribue de manière significative à l'activité des commerces de proximité (kiosques, cafés et restaurants), aussi bien dans les centres urbains que les quartiers périphériques et les villages.

Distribution du bénéfice

Quelque 3000 fondations et institutions d'utilité publique ont bénéficié du soutien de la Loterie Romande en 2014. En moyenne, plus de CHF 500'000.- par jour ont ainsi été distribués aux oeuvres caritatives, culturelles et sportives en Suisse romande.

Après prélèvement d'un montant de CHF 3,8 millions destiné à l'Association pour le développement de l'élevage et des courses (ADEC), le bénéfice net de l'année 2014 se répartit de la manière suivante : 5/6e aux Organes cantonaux de répartition, soit CHF 171,8 millions pour soutenir des projets dans les domaines de l'action sociale, de la culture, de l'éducation ou de l'environnement ; et 1/6e au sport, soit CHF 34,4 millions.

Comme les années précédentes, la Loterie Romande s'est acquittée de la taxe de 0,5% du RBJ, soit un montant de CHF 1,94 million, destinée à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif.

Certifications ISO et Jeu Responsable

Depuis 2009, la Loterie Romande détient l'importante certification ISO 27001, qui garantit, selon des normes internationales, que l'entreprise applique et maîtrise les meilleures procédures possibles en matière de sécurité et de gestion des risques. Après avoir renouvelé cette certification pour une période de trois ans en 2012, la Loterie Romande a été recertifiée avec succès en avril 2015. Par rapport aux activités de la Loterie Romande, la certification ISO 27001 atteste de l'équité et de la qualité des jeux proposés.

La Loterie Romande dispose également des certifications les plus élevées en matière de Jeu Responsable, édictées par l'Association des loteries européennes (European Lotteries) et l'Association mondiale des loteries (World Lottery Association). Ces certifications témoignent d'un engagement sans cesse accru en faveur de la prévention et de la lutte contre le jeu excessif. Dans ce domaine, la Loterie Romande organise notamment des formations interactives, obligatoires pour tous les dépositaires et collaborateurs de l'entreprise. En 2014, ces formations ont été entièrement renouvelées, ce qui a donné l'opportunité à la Loterie Romande de recertifier ses collaborateurs ainsi que l'entier de son réseau de vente en matière de Jeu Responsable.

Nouvelle loi sur les jeux d'argent

Le 30 avril 2014, le Conseil fédéral a mis en consultation l'avant-projet de nouvelle loi sur les jeux d'argent. Les résultats de cette consultation seront pris en considération dans un projet de loi révisé, qui sera débattu cet automne par le Conseil fédéral, avant d'être soumis au Parlement. A cet égard, la Loterie Romande tient à rappeler la nécessité de ne pas porter atteinte à l'équilibre et à l'homogénéité du projet mis en consultation, qui a été élaboré en collaboration avec tous les acteurs concernés et qui offre des compromis pertinents sur des questions sensibles.

Dans un contexte toujours plus concurrentiel, la nouvelle loi sur les jeux d'argent doit permettre aux sociétés de loterie d'exploiter des jeux attrayants, innovants et socialement responsables, afin de garantir la stabilité à long terme des bénéfices distribués à l'utilité publique culturelle, sociale et sportive.

Contacts:

M. Jean-Pierre Beuret, Président, 079 332 01 00 M. Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général, 079 310 78 69

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001627/100773519 abgerufen werden.